



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

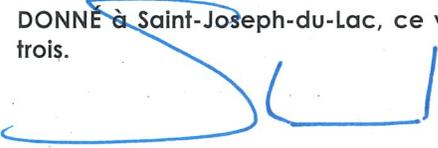
Par le soussigné, **Stéphane Giguère**, directeur général de la susdite municipalité

Que lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale située au 1110 chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro **DM10-2023**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **1 733 672**, situé au **71 rue Clément**, ayant pour effet, si elle est accordée par le conseil municipal, de permettre l'implantation de six (6) accès donnant sur une rue, alors qu'en vertu du Règlement de zonage 4-91, il ne peut y avoir plus de deux (2) accès sur chaque limite du terrain donnant sur une rue, le tout, afin de permettre la construction d'un bâtiment d'utilité publique.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

**DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce vingt-et-unième jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-trois.**

  
**Stéphane Giguère**  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 h et midi, le 21<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023 au 1110 chemin Principal et en le publiant sur le site Internet de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac le lundi 21 août 2023 (demande de dérogation mineure numéro DM10-2023)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-trois.

  
**Stéphane Giguère**  
Directeur général